



Compte-rendu du premier conseil d'école élémentaire Tour d'Auvergne du 7 novembre 2013

Tour de table, Présentation :

Valérie Mestre, directrice.

L'équipe enseignante : voir détail dans l'ordre du jour annexé.

Mme Pascale Supiot, maître E pour le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux élèves en difficulté)

Mme Claudine Le Mevel, responsable de l'accueil de loisirs élémentaire.

M. Jean-Pierre Girard, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN).

M. Alexis Bachelay, représentant de la municipalité, Maire-adjoint de Colombes, en charge du développement durable, du stationnement et des transports

Les représentants des parents d'élèves (RPE) élus : Mmes Audrey Fonfria, Sandryn Courseille, Nathalie Marlin-Lemaire, Michelle Ajdiri, Loretto Vasquez, Dalila Abderrezak, Chantal Mechria, Sagia Breut, Shérazade Nid, Nathalia Da-Rocha, Florence Siquin (suppléante)

ainsi que MM. François Decaen, Emmanuel Siquin, François Lanoiselier.

Excusée : Mme Sadia Aït-Salah (titulaire)

1/ la rentrée :

Les effectifs : 270 élèves inscrits, moyenne par classe = 21,4 (hors Classe pour l'Inclusion Scolaire, CLIS). Evolution possible du fait des livraisons de logements à venir autour de l'école.

Unité de l'Institut Bager : (Établissement Public pour la rééducation, la scolarisation, la formation professionnelle des jeunes atteints de déficience auditive ou de troubles spécifiques des apprentissages).

Unité de 6 enfants d'une dizaine d'année qui font partie des effectifs de l'institut et non de l'école.

Présents les mardis et jeudis, accompagnés d'une enseignante et d'une éducatrice spécialisées. Travail avec les élèves de CE2a de la classe de Mme Wane, sport avec les classes de CM1-CM2.

Partenariat de plus en plus difficile à conserver, malgré son importance évidente.

Transformation du poste surnuméraire et conséquence : réutilisation du poste pour permettre une meilleure répartition des effectifs avec une classe supplémentaire ➔ 12 classes cette année. Travail en groupes de niveaux de lecture plus possible cette année (l'année dernière, les 3 classes de CP étaient divisées en 4 groupes, le 4^{ème} étant pris en charge par Mme Myszkiewicz).

Mme Supiot : gestion des enfants en grande difficulté de lecture pour le CP. Organisation plus compliquée pour le niveau de CE1 du fait de la classe de double niveau de Mme Dérisson.

Groupes de niveaux néanmoins mis en place pour les mathématiques, avec Mme Mestre comme intervenante.

Demande faite par l'école d'un poste en plus dans le cadre du plan « plus de maîtres que de classes » pour 2014-2015, pour revenir au fonctionnement par groupes de niveaux qui a porté ses fruits les années précédentes.

Classe des enfants du voyage : fermée, poste transformé en coordination départementale. M. Petithory est présent les jeudis et vendredis. 5 enfants inscrits.

Assistants de Vie Scolaire (AVS) : 1 AVS en CLIS (selon la norme), et 2 AVS individuels dans l'école. Pas d'enfant en attente.

Remplacements : problème des remplacements d'enseignants absents (courtes ou longues durées). Début d'année très difficile pour la maternelle à ce sujet. Élémentaire moins touché, mais le sujet reste sensible et mérite toute l'attention des parents d'élèves. Le manque de remplaçants sur les absences longues est pallié par les remplaçants normalement dévolus aux absences courtes.

Conséquence ➔ la plupart des absences courtes ne peuvent être remplacées par manque d'effectifs.

2/ les projets de cette année – la vie de l'école :

Un nouveau projet d'école est en cours, qui sera présenté en fin d'année pour débiter à la rentrée prochaine.

Classes transplantées : 2 voyages déjà effectués par les CM1/CM2.

Classes autogérées : les recherches de financements sont toujours en cours.

QUESTION DES RPE : comment sont choisies les classes qui partent ou non ? Pour les classes ne partant pas, qu'est-ce qui peut être proposé aux élèves en échange ?

REPONSE : voyage scolaire au choix de l'enseignant, aussi en fonction de sa vie personnelle. Pas de règle ni d'obligation quant aux voyages et sorties scolaires. En revanche, leur **contenu pédagogique** est surveillé par l'Inspection d'Académie.

L'équipe enseignante souligne le problème du financement des sorties et de la gestion des transports, chaque classe ne disposant que d'1,5 car par an. Un fois ce quota dépassé, il faut payer les cars.

La faible participation des parents d'élèves pour accompagner est également montrée du doigt.

Remarque des RPE : les délais d'avertissement des sorties sont parfois assez courts et ne permettent pas aux personnes qui travaillent de se libérer. Peut-on envisager la création d'un calendrier des sorties ? La directrice accepte d'étudier cette possibilité.

Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) du 7 novembre : Concerne tous les établissements scolaires du département. Simulation d'un avis de tempête : au signal d'alarme, les élèves devaient se rendre dans les 4 zones de confinement de l'école avec leur enseignant. Ils ont appris qu'il faut baisser les stores pour éviter que les vitres ne soient brisées en cas de projectiles. Le confinement dure 1 heure, l'enseignant devant gérer les groupes en attendant les secours. La circulation dans l'école était limitée, mais pas interdite.

Il existe un PPMS pour les risques chimiques. Celui-ci implique le calfeutrage des portes et fenêtres et exclu tout déplacement dans l'école. L'école pourrait avoir à faire cet exercice du fait de la proximité de l'A86, l'hypothèse de l'accident d'un camion transportant des produits dangereux ne pouvant être ignorée.

Ces tests sont imposés par le directeur d'académie et permettent de mettre au jour des problèmes qui pourraient se révéler gênants en cas de vraie alerte.

3/ le RASED et les APC :

RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté) :

Mme Supiot, maître E, chargée de l'aide spécialisée à dominante pédagogique (concerne les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre** alors qu'ils en ont les capacités). Elle travaille à temps plein sur le groupe scolaire, maternelle et élémentaire.

Mme Poulain, maître G, chargée de l'aide spécialisée à dominante rééducative (concerne les élèves qui ont des **difficultés à s'adapter aux exigences scolaires**). Travaillant sur plusieurs écoles de Colombes, elle est présente 1,5 jour par semaine. Elle travaille avec des groupes d'élèves de maternelle et cycle 2 (CP et CE1), ainsi que quelques élèves de cycle 2 (CE2, CM1 et CM2).

La famille de l'élève est prévenue de leur intervention, mais son autorisation n'est pas demandée.

Mme Fajol, psychologue. En cas de difficultés importantes, réalisation d'un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents, et suivi de son évolution. Possibilité de proposer des entretiens aux enseignants et aux parents pour chercher des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur. Présente 3 jours par semaine en moyenne, son intervention est soumise à l'autorisation écrite de la famille.

APC (Ateliers Pédagogiques Complémentaires) : 36 heures réparties sur l'année, pour les élèves qui le nécessitent, en remplacement de l'aide personnalisée. Horaires modifiés après les vacances d'automne, l'équipe enseignante ayant remarqué que 45 minutes c'était insuffisant et que faire un nouvel horaire de sortie était trop compliqué.. Les élèves participants aux APC sortent donc désormais à 17h30, comme ceux de l'étude surveillée.

Les APC ne seront pas suivis en janvier et février, les élèves étant trop fatigués.

4/ travaux, locaux et matériel :

Travaux effectués : Sécurisation du fond de la cour : pare-ballon et pare-visuel. Mise en peinture du préau côté cycle 3.

Travaux en cours : Déplacement du logement de la gardienne dans les locaux du RASED (aile droite de l'école). Début des travaux prévu en juin 2013, arrêt du RASED en conséquence. Pourtant, les travaux n'ont toujours pas commencé malgré l'engagement des services techniques quant à leur démarrage. Aucune réponse des services municipaux aux demandes de la directrice. M. Bachelay va faire remonter le problème et demander des réponses. Il indique que l'entreprise en charge d'effectuer ces travaux a pu faire défaut. Cela relance alors la procédure d'appel d'offres et augmente les délais en conséquence.

Travaux prévus en plusieurs phases, sur environ 2 ans.

Travaux demandés :

- ➔ mise en peinture des classes non effectuée cette année et du préau du cycle 2.
- ➔ pose d'une alarme anti-intrusive au rez-de-chaussée.
- ➔ réfection des toilettes de la cour. 1^{ère} tranche faite il y a 5 ans. 2^{de} tranche jamais effectuée.
- ➔ pose d'une rampe d'accès (accès personnes à mobilité réduite et livraisons)
- ➔ pose d'étagères dans l'accueil de loisirs, panneau de basket pour la cour (demande du Centre Élémentaire de Loisirs - CEL).
- ➔ réfection de l'éclairage de la sortie CEL (donnant sur la maison de retraite).
- ➔ panneaux d'affichage pour les parents d'élèves.

Matériel informatique : 16 postes en réseau installés avec internet. L'environnement n'étant pas Windows, la prise en main par les enseignants se révèle compliquée.

Matériel de soins quotidiens : la fourniture du matériel se fait par le biais d'une liste proposé par le service prévention santé. Les coussins froids réutilisables n'en font pas partie, malgré leur utilisation quotidienne dans les écoles. M. Sarre, lors d'un précédent conseil d'école, a indiqué que cette demande ne posait pas de problème. Mais cette dernière est restée sans suite !

5/ Les activités périscolaires :

Centre Élémentaire de Loisirs (CEL) : Mme Le Mevel prend la parole.

Nouvelle équipe d'encadrants avec laquelle elle a déjà travaillé. Également 2 AVS et 1 décharge pour son poste, ainsi que des animateurs spécialisés (couture, théâtre).

Fréquentation : 35 enfants en moyenne (hors temps du déjeuner). Légère baisse par rapport à l'an dernier.

But pédagogique du travail effectué avec les enfants : **le CEL n'est pas une garderie !!!**

Utilisation de la cour impossible à partir d'une certaine heure le mercredi et durant les ateliers du soir, par manque d'éclairage (ex : pas possible de jouer au hockey).

Pose méridienne : beaucoup de choses mises en place :

➔ ateliers jeux de société (STRATAGEME), jeux récréatifs (ping-pong, basket en extérieur...), ouverture du gymnase certains midis : hand, volley, balle au prisonnier...

4 animateurs présents dans la cour le midi et 3 dans la cantine.

1 animateur présent pour l'étude, en soutien à l'enseignant.

Dispositif Coup de pouce : Rappel : dispositif municipal créé par la ville de Colombes. Aide à la lecture qui s'effectue sous forme d'ateliers ludiques pour les élèves de CP rencontrant des problèmes ponctuels dans cet apprentissage.

Démarrage : 18 novembre. 3 groupes, 2 de 5 élèves et 1 de 6 élèves. Intervenants différents de ceux présents l'an dernier. Un seul a été trouvé, il en manque 2.

Accompagnement éducatif : dispositif financé par l'Éducation Nationale pour la mise en place d'ateliers culturels et divers le soir après la classe (échec, anglais...). Mise en place impossible cette année.

6/ Le règlement intérieur :

Document en annexe à ce compte-rendu, modifications indiquées en *italique*.

Ajout : horaires des APC.

Modification : interdiction totale des téléphones portables au sein de l'établissement ajoutée au paragraphe VII.- Comportement des élèves. Fait suite à des incidents qualifiés de « graves » par la directrice et ayant eu lieu dans l'école.

M. Decaen : sanction en cas de non respect ? Réponse de Mme Mestre : dans un premier temps le téléphone sera confisqué et la famille convoquée pour le récupérer. Le téléphone ne sera en aucun cas rendu directement à l'enfant.

7/ Questions diverses :

Les rythmes scolaires : demande faite par le maire aux groupes scolaires de faire des propositions quant aux activités qui auront lieu après la classe.

L'équipe enseignante de l'école n'étant pas volontaire pour gérer ces temps, la directrice s'interroge : pourquoi une telle demande leur est-elle faite ? De plus, aucune information n'a été fournie quant aux moyens financiers, humains, de structures d'accueil.... Les enseignants précisent à M. Bachelay que de leur point de vue c'est à la municipalité de faire des propositions et non aux personnels des écoles.

Temps encadrés par les personnels municipaux (= personnels des accueils de loisirs) et non obligatoires pour les élèves.

Remarque des enseignants : les temps sur la journée seront trop morcelés. Pour rappel, les horaires seront : 9h / 12h00 – 13h30 / 15h45 pour la classe et 15h45 à 16h30 pour les ateliers le lundi, mardi, jeudi et vendredi. La demi-journée supplémentaire a été fixée de 9h00 à 12h00 le mercredi.

➔ activités difficiles à mettre en place, enfants « trimballés ». Maintien de l'étude surveillée, mais temps de travail interrompu par les ateliers. De plus, le temps consacré aux activités ne dépassera sûrement pas 30 minutes du fait des allers et venues entre salles de classes et lieux des ateliers. Mme Mestre pose donc la question de ce qui pourra être proposé sur un laps de temps aussi courts par les associations (qui vont être sollicitées prochainement).

Engagement officiel du maire : les salles de classes ne seront pas utilisées. Dans ce cas, où les ateliers auront-ils lieu ? Les locaux de l'accueil de loisirs ne seront pas forcément suffisants, en fonction du nombre d'élèves qui y assisteront.

➔ Nœud organisationnel jugé inquiétant par les enseignants, les personnels encadrant de la ville, mais également les parents d'élèves.

M. Bachelay intervient : il reste 10 mois pour finaliser l'organisation de ces ateliers, des débats vont avoir lieu. La ville a souhaité mettre cette réforme en place à la rentrée 2014 et non 2013, consciente que sa mise en place nécessiterait un long travail. De plus, après 6 mois de fonctionnement une évaluation sera faite. Des modifications pourront alors être envisagées (d'horaires ou de découpage dans la semaine).

La sécurité routière : M. Decaen : la vitesse des véhicules souvent excessive rue de Legnano pose problème. Celle-ci est empruntée chaque jour d'école par un grand nombre d'élèves de tous âges. De plus, les travaux effectués au niveau des 32-34 avenue de l'Europe vont considérablement augmenter le

volume de circulation, notamment de camions. La création de nouvelle(s) rue(s) pose également la question de la sécurité des enfants aux abords des écoles.

Les RPE interpellent donc la municipalité : quelles sont les actions qui seront mises en place pour protéger les enfants ?

Proposition des RPE à la directrice : mise en place d'une action de sensibilisation à la sécurité routière dans l'école. Mme Mestre demande quel en serait le coût (certaines choses faisant déjà partie des attributions scolaires). M. Decaen indique que ces actions sont menées gratuitement.

M. Bachelay suggère la création d'un groupe de travail réunissant la directrice, des enseignants, des personnels de la municipalité et des RPE. Cette proposition est acceptée.

Le harcèlement et les jeux dangereux : les RPE aimeraient voir abordés les sujets des jeux dangereux et du harcèlement à l'école. S'agissant de sujets particulièrement sensibles, ils ne peuvent être débattus lors du conseil d'école par manque de temps. Mme Mestre marque son accord et propose qu'un débat soit organisé sur le sujet.

Les kits de fournitures scolaires : projet des RPE pour la rentrée 2014. Cela permettra d'obtenir un meilleur prix, évitera les courses de rentrée et permettra en outre un gommage de certaines différences sociales entre élèves.

Ces kits contiendront le matériel de base : stylos, crayons de papier, gommes, colles, feutres, crayons de couleurs.... La directrice indique que la transmission de liste type par niveau peut être envisagée. Elle s'entend avec les RPE pour que cela soit fait après les vacances de février.

La fête de l'école : Les RPE indiquent souhaiter s'investir dans l'organisation de la fête de l'école notamment en organisant des ventes pour récolter des fonds pour cette manifestation (ou autres postes importants nécessitant d'être financés). Ils s'engagent à ne pas avoir recours à la vente de gâteaux, comme défini lors de la réunion du conseil local du 17 octobre. Les ventes auront lieu dans l'école, mais également sur le marché du centre de Colombes. M. Decaen sollicite le soutien de M. Bachelay quant à l'obtention d'une place sur le marché après demande auprès des services concernés. Celui-ci répond favorablement.

Les RPE précisent en outre leur souhait de tenir un stand FCPE le jour de la fête, afin de faire connaître leur action à l'ensemble des parents d'élèves de l'école. Cela permettra aussi d'organiser le démarrage de l'année 2014-2015. Mme Mestre répond favorablement à cette demande.

La séance est clôturée.

Règlement intérieur de l'école élémentaire LA TOUR d'AUVERGNE

Ce règlement s'appuie sur le règlement départemental des écoles que vous pouvez consulter auprès des enseignants et des parents élus au conseil d'école.

I. - Organisation générale

La durée hebdomadaire de la classe est de 24h réparties les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les horaires sont les suivants:

Matin: 9h.00 - 12h.00

Après-midi: 13h. 30 - 16h. 30

Les portes sont ouvertes 10 mn avant chaque entrée.

Les enfants qui bénéficient des APC ont classe de 16h30 à 17h30 les lundis et mardis pour les cycles 2 et les jeudis et vendredis pour les cycles 3. Les APC ont lieu selon les périodes données dans les cahiers de correspondance.

Les élèves doivent être ponctuels.

A l'école élémentaire, les enfants sont sous la responsabilité des parents dès 16h 30 et dès 17h 30 pour ceux qui fréquentent l'étude dirigée.

II. - Obligation scolaire

La fréquentation de l'école est obligatoire.

En cas de maladie, la famille doit informer l'école immédiatement et, au retour de l'enfant, justifier l'absence par une lettre. Si la durée de l'absence excède deux jours, un certificat médical sera exigé.

En cas de maladie contagieuse atteignant un élève ou un membre de sa famille vivant avec lui, les parents sont tenus de faire la déclaration à l'école.

Les absences à l'aide personnalisée doivent également être justifiées.

III. - Sortie des élèves.

Les sorties individuelles pendant le temps scolaire ne peuvent se faire qu'à titre tout à fait exceptionnel et à condition que:

- le directeur ait été informé auparavant et ait donné son autorisation,
- qu'un adulte responsable de l'enfant ou une personne dûment mandatée vienne le chercher à la loge.

Pour les élèves qui fréquentent la cantine scolaire, l'étude ou les ateliers du soir, il est interdit de sortir de l'école le midi ou avant les activités du soir, sauf si la famille a adressé une autorisation écrite.

IV. - Relations avec la famille.

La collaboration entre l'école et la famille est indispensable à la réussite des enfants. C'est pourquoi, les enseignants souhaitent rencontrer les parents. Ces entretiens se feront sur rendez-vous.

Cependant, et par mesure de sécurité, la circulation de toute personne étrangère au service, dans les préaux, dans les cours, les couloirs et les classes est interdite. Les familles ne peuvent donc pas accéder seules aux étages durant le temps scolaire (de 8h50 à 16h30). Pour rencontrer l'enseignant, les parents doivent choisir un temps en dehors de la présence des élèves.

Un cahier de correspondance est distribué aux enfants, permettant à l'école et aux parents de communiquer. Ce cahier devra être regardé chaque soir et chaque information doit être signée par les familles.

Des travaux de classe sont donnés régulièrement pour que les parents puissent être informés du travail de leur enfant.

Les évaluations de chaque élève seront consignées dans un livret, remis 3 fois dans l'année aux familles. Ce livret devra être visé par les parents et retourné à l'école.

Le respect du matériel prêté par l'école est indispensable. Les livres seront couverts, étiquetés au nom de l'enfant et gardés en bon état.

L'argent collecté par l'école devra être mis dans une enveloppe portant le nom et la classe de l'élève.

V.- Hygiène et soin.

Il est demandé aux familles de veiller à la propreté corporelle et vestimentaire de leur enfant. Il est vivement conseillé, en particulier, de surveiller la présence de poux.

Si l'école est atténée à prêter du linge, celui-ci devra être rendu propre.

VI.- Médicaments.

La possession de médicaments par les élèves est rigoureusement interdite. Dans les cas exceptionnels et si l'enfant doit suivre impérativement un traitement, le médicament, accompagné de la photocopie de l'ordonnance, sera confié à l'enseignant.

En cas de maladie ou de situation exigeant un protocole médical et/ou une prise de médicament, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera établi avec l'aide du médecin scolaire.

VII.- Comportement des élèves.

L'école attend des enfants une attitude correcte, polie, impliquant le respect des autres, tant de ses camarades que de l'ensemble des adultes de la communauté éducative. Dans la cour, les élèves doivent jouer calmement et exclure toute brutalité. Il est interdit de cracher.

Les chapeaux, bonnets et casquettes ne sont autorisés que dans les espaces extérieurs.

Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

L'utilisation des ballons n'est autorisée que sur le terrain d'évolution et selon un calendrier établi. Ailleurs, les ballons et balles de tennis sont interdits. Seules les billes de petite taille sont autorisées.

Le respect du matériel collectif, du mobilier et des locaux est indispensable.

Il est interdit d'apporter bijoux et objets de valeur. Seul l'argent destiné aux sorties ou à la coopérative est admis et doit être dans une enveloppe avec le nom et la classe de l'enfant.

Les objets dangereux: cutters, bouteilles, etc... sont interdits ainsi que les téléphones portables.

A l'exception des goûters pour les enfants fréquentant l'étude ou la piscine, les élèves ne doivent apporter aucune nourriture ni sucrerie à l'école.

Tous les objets appartenant à un élève ou qui lui sont prêtés par l'école, doivent être marqués à son nom, en particulier les vêtements qu'il est amené à quitter (bonnet, manteau, écharpe, gants...).

VIII.- Activités sportives.

Les activités sportives et en particulier la natation, sont des activités obligatoires.

Des dispenses d'éducation physique, de natation ou de patinage peuvent être accordées ponctuellement à un élève à la demande des parents, mais toute demande de dispense de plus d'une séance devra être justifiée par un certificat médical et acceptée par le médecin scolaire.

IX.- Sanctions.

En cas de manquement au règlement, les sanctions prévues sont:

- la privation partielle de récréation,
- la punition sous forme d'un travail supplémentaire à faire signer par la famille,
- l'exclusion temporaire de la classe,
- l'avertissement délivré après décision de l'équipe éducative,
- le changement d'établissement proposé à l'Inspection de l'Education Nationale

à retourner signé à l'école

J'ai pris connaissance du règlement de l'école.

NOM :

Prénom :

.....

Classe :

Signature de l'élève :

Signature des parents :



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Versailles

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Ecole élémentaire La Tour d'Auvergne

71 rue Robert Schuman

92700 Colombes

☎ 01 56 47 19 70

☒ 01 42 42 32 17

✉ 0920643z@ac-versailles.fr

Rectorat
3, boulevard
De Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Ordre du jour du conseil d'école

du jeudi 7 novembre 2013

Préambule : les rythmes scolaires, document à faire remonter à la direction académique.

1/ la rentrée :

l'équipe, les classes, le réseau, les autres postes : bilan après la rentrée et le début du trimestre
les remplacements
les effectifs

Classe	Enseignant	Effectif
CPa	Mme Julie Lemeux	21
CPb	Mme Hasna Belkhir	20
CPc	Mme Caroline Gaillard	20
CE1a	Mme Leila Ramdani	21
CE1b	Mme Emmanuelle Morel	23
CE1/CM1	Mme Solène Dérisson	20

CE2a	Mme Noëlle Wane	23
CE2b	Mme Isabelle Myszkiewicz	23
CM1/CM2a	Mme Marion Gaire/M Arnaud Pouget	21
CM1/CM2 b	Mme Anne Fratoni	22
CM1/CM2c	Mme Elizette Guerrier	22
CM1/CM2d	Mme Pauline Martelli	21
CLIS	Mme Malika Oufkir	12
Rased	Mme Supiot Pascale	E
edv	M François Petithory (poste départemental)	Variable
ASED	Mme Joëlle Poulain	G
ASED	Mme Agnès Fajol	Psy
Total	12 classes	269

+ 1 unité de 6 élèves de l'institut Baguer
Moyenne par classe (hors CLIS) : 21.4

Poste surnuméraire transformé et conséquences

2/ Les projets de cette année La vie de l'école :

projets de travail de cette année: classes transplantées, autogérées, culturelles
projet d'école : suites
PPMS du 7 novembre

3/ Le Rased et les APC

Fonctionnement et prise en charge des enfants : perspectives et lien avec l'aide personnalisée

4/ Les travaux, les locaux, le matériel

Travaux effectués dans l'été, sécurisation de la cour et des accès (suite)
Travaux du logement de la gardienne et conséquences pour l'école
Matériel informatique
Matériel de soins quotidiens

5/ Les activités périscolaires :

CEL, Cantine, centre de loisirs
Coup de pouce,
Accompagnement éducatif

6/ Le règlement intérieur : Vote + perspectives

Interdiction téléphones portables

7/ Questions diverses